

## Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2020-2022<sup>1</sup>

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2022 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2022
1957-1958 <sup>5</sup>	...	...	749 000 \$	7 166 108 \$
1958-1959	...	...	1 435 000 \$	13 368 158 \$
1959-1960	...	...	1 263 000 \$	11 688 941 \$
1960-1961	...	...	1 397 000 \$	12 762 271 \$
1961-1962	...	...	1 406 000 \$	12 680 866 \$
1962-1963	...	...	1 478 000 \$	13 162 566 \$
1963-1964	...	...	1 424 000 \$	12 524 124 \$
1964-1965	...	...	1 475 000 \$	12 735 366 \$
1965-1966 <sup>6</sup>	1 933 000 \$	16 292 429 \$	3 374 000 \$	28 438 000 \$
1966-1967	3 108 000 \$	25 148 160 \$	4 297 000 \$	34 768 869 \$
1967-1968	6 637 000 \$	51 922 608 \$	7 039 000 \$	55 067 536 \$
1968-1969	7 479 000 \$	56 331 191 \$	8 689 000 \$	65 444 809 \$
1969-1970	8 492 000 \$	61 038 944 \$	9 412 000 \$	67 651 736 \$
1970-1971	8 831 000 \$	61 599 488 \$	10 269 000 \$	71 630 069 \$
1971-1972	10 513 000 \$	71 226 833 \$	12 069 000 \$	81 768 919 \$
1972-1973	14 326 000 \$	92 628 384 \$	15 239 000 \$	98 531 616 \$
1973-1974	17 323 000 \$	103 938 000 \$	18 986 000 \$	113 916 000 \$
1974-1975	20 447 000 \$	110 507 450 \$	22 411 000 \$	121 122 046 \$
1975-1976	30 181 000 \$	147 366 538 \$	31 062 000 \$	151 668 248 \$
1976-1977	32 620 000 \$	148 520 643 \$	33 205 000 \$	151 184 180 \$
1977-1978	37 537 000 \$	158 191 643 \$	37 815 000 \$	159 363 214 \$
1978-1979	39 152 000 \$	151 473 311 \$	41 074 000 \$	158 909 246 \$
1979-1980	41 116 000 \$	145 550 640 \$	41 795 000 \$	147 954 300 \$
1980-1981	44 647 000 \$	143 682 164 \$	43 693 000 \$	140 612 018 \$
1981-1982	52 941 000 \$	151 443 345 \$	51 557 000 \$	147 484 267 \$
1982-1983	59 883 000 \$	154 452 328 \$	60 754 000 \$	156 698 842 \$
1983-1984	65 581 000 \$	159 832 523 \$	65 502 000 \$	159 639 986 \$
1984-1985	72 614 000 \$	169 672 317 \$	70 108 000 \$	163 816 713 \$
1985-1986	74 244 000 \$	166 872 229 \$	69 257 000 \$	155 663 352 \$
1986-1987	85 311 000 \$	184 146 915 \$	84 088 000 \$	181 507 024 \$
1987-1988	96 895 000 \$	200 296 818 \$	82 545 000 \$	170 633 168 \$
1988-1989	93 251 000 \$	185 454 236 \$	93 337 000 \$	185 625 270 \$
1989-1990	103 503 000 \$	195 936 160 \$	94 681 000 \$	179 235 690 \$
1990-1991	104 054 000 \$	187 934 265 \$	95 604 000 \$	172 672 531 \$
1991-1992	105 493 000 \$	180 408 319 \$	96 322 000 \$	164 724 580 \$

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2022 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2022
1992-1993	108 215 000 \$	182 419 571 \$	98 076 000 \$	165 328 114 \$
1993-1994	99 335 000 \$	164 320 514 \$	89 702 000 \$	148 385 551 \$
1994-1995	98 362 000 \$	162 521 111 \$	86 479 000 \$	142 887 123 \$
1995-1996	97 946 000 \$	158 323 671 \$	84 300 000 \$	136 265 753 \$
1996-1997 <sup>7</sup>	91 093 000 \$	145 093 012 \$	84 694 000 \$	134 900 679 \$
1997-1998 <sup>8</sup>	113 968 000 \$	178 516 248 \$	101 655 000 \$	159 229 513 \$
1998-1999 <sup>9</sup>	116 169 000 \$	180 170 103 \$	111 757 000 \$	173 327 395 \$
1999-2000	116 584 000 \$	177 699 617 \$	111 044 000 \$	169 255 440 \$
2000-2001 <sup>10</sup>	127 431 000 \$	189 142 868 \$	113 795 000 \$	168 903 270 \$
2001-2002 <sup>11</sup>	151 776 000 \$	219 749 301 \$	133 347 000 \$	193 066 822 \$
2002-2003 <sup>12</sup>	153 707 000 \$	217 649 112 \$	139 065 000 \$	196 916 040 \$
2003-2004 <sup>13</sup>	155 604 000 \$	214 333 914 \$	134 815 000 \$	185 698 482 \$
2004-2005 <sup>14</sup>	152 111 000 \$	205 720 321 \$	130 051 000 \$	175 885 593 \$
2005-2006 <sup>15</sup>	151 683 000 \$	200 731 895 \$	129 491 000 \$	171 363 791 \$
2006-2007 <sup>16</sup>	172 507 000 \$	223 895 428 \$	149 990 000 \$	194 670 797 \$
2007-2008 <sup>17</sup>	182 507 000 \$	231 775 706 \$	161 904 000 \$	205 610 820 \$
2008-2009 <sup>18</sup>	182 242 000 \$	226 165 357 \$	158 270 000 \$	196 415 706 \$
2009-2010 <sup>19</sup>	183 122 000 \$	226 661 497 \$	158 390 000 \$	196 049 161 \$
2010-2011 <sup>20</sup>	181 277 000 \$	220 333 246 \$	154 532 000 \$	187 826 019 \$
2011-2012 <sup>21</sup>	180 958 000 \$	213 708 530 \$	157 304 000 \$	185 773 531 \$
2012-2013 <sup>22</sup>	181 180 000 \$	210 805 982 \$	153 397 000 \$	178 479 993 \$
2013-2014 <sup>23</sup>	181 974 000 \$	209 833 212 \$	153 640 000 \$	177 161 433 \$
2014-2015 <sup>24</sup>	182 224 000 \$	206 093 597 \$	155 141 000 \$	175 462 984 \$
2015-2016 <sup>25</sup>	182 224 000 \$	203 814 521 \$	157 286 000 \$	175 921 782 \$
2016-2017 <sup>26</sup>	222 574 000 \$	245 455 439 \$	196 793 000 \$	217 024 056 \$
2017-2018 <sup>27</sup>	258 514 000 \$	280 717 656 \$	218 892 000 \$	237 692 540 \$
2018-2019 <sup>28</sup>	292 990 895 \$	311 000 830 \$	261 842 706 \$	277 937 985 \$
2019-2020 <sup>29</sup>	327 771 295 \$	341 267 760 \$	289 927 491 \$	301 865 682 \$
2020-2021 <sup>30</sup>	428 631 145 \$	443 023 140 \$	394 586 960 \$	407 835 865 \$
2021-2022 <sup>31</sup>	510 389 080 \$	510 389 080 \$	474 830 632 \$	474 830 632 \$

---

<sup>1</sup> Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

<sup>2</sup> Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des œuvres acquises par la Banque d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créé en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

<sup>3</sup> Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

<sup>4</sup> Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

<sup>5</sup> En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, Nouveau-Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

<sup>6</sup> De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

<sup>7</sup> La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

<sup>8</sup> Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-la.

<sup>9</sup> En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

<sup>10</sup> Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

<sup>11</sup> Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

<sup>12</sup> Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

<sup>13</sup> Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

<sup>14</sup> Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

<sup>15</sup> Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

<sup>16</sup> Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

<sup>17</sup> Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

<sup>18</sup> Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

<sup>19</sup> Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

<sup>20</sup> Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

<sup>21</sup> Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).

<sup>22</sup> Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentés de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>23</sup> Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>24</sup> Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>25</sup> Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

<sup>26</sup> Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>27</sup> Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

<sup>28</sup> Le crédit parlementaire pour 2018-2019 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral 2016, plus 200 000 \$ pour la Biennale de Venise en architecture. Il y a également eu une réduction de 200 000 \$ en relation avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>29</sup> Le crédit parlementaire pour 2019-2020 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral de 2016.

<sup>30</sup> Le crédit parlementaire pour 2020-2021 a été augmenté de la dernière tranche de 35 000 000 \$ suite de l'annonce du budget fédéral de 2016, ainsi que de 3 059 850 \$ pour un paiement d'ajustement de rétro compensation. Le Conseil des arts a également reçu 62,8 millions de dollars du gouvernement pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 au secteur des arts.

<sup>31</sup> Le niveau de référence de la base du crédit parlementaire a été augmenté de 1,4 million de dollars en 2021-2022 pour un ajustement de la rémunération. Le Conseil des arts a également reçu 121,0 millions de dollars pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, 25,0 millions de dollars pour relancer le secteur des arts et reprendre ses activités publiques et 0,2 million de dollars pour une contribution à l'UNESCO pour le Fonds d'urgence pour le patrimoine.